



Aux membres de la CSSS-N

Bâle, le 24 octobre 2023

Séance de la CSSS-N des 26 et 27 octobre 2023: 23.061 Révision LDEP (Financement transitoire)

Madame la Conseillère nationale, monsieur le Conseiller national

Lors de votre séance des 26 / 27 octobre 2023, vous vous pencherez sur le financement transitoire dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

Dans ce contexte, des incitations financières pour l'exploitation effective, l'augmentation de l'utilisation et les développements techniques des dossiers sont bien plus importantes que le simple fait de payer pour leur ouverture, comme le prévoit le message.

La période encore longue qui nous sépare de la mise en œuvre de la révision complète de la LDEP (la consultation ne s'est achevée que le 19 octobre 2023) doit être mise à profit pour développer au mieux le DEP actuel sur le plan technique. Avec de nombreux dossiers ouverts mais non utilisés, le risque est grand que le financement transitoire maintienne en vie un trop grand nombre de communautés de référence.


Nous vous recommandons donc d'aborder le financement selon trois champs d'action:

1. Indemnisation pour l'ouverture de nouveaux dossiers comme prévu dans le message.
2. en plus: création d'un mécanisme d'indemnisation pour l'utilisation des dossiers, notamment pour l'acquisition de fournisseurs de prestations. Sans cette incitation, il n'y a pas de motivation pour les différents opérateurs des communautés de référence à intégrer des fournisseurs de prestations, car on peut attendre que d'autres communautés le fassent. Et cette passivité à craindre peut conduire à un blocage en ce qui concerne l'utilisation optimale des dossiers. Des indicateurs possibles pourraient être par exemple: nombre de fournisseurs de prestations gagnés, utilisation par les fournisseurs de prestations, volume de données etc.
3. en plus: création d'un fonds pour le financement des développements ultérieurs du DEP. Il est possible de saisir des „use cases“ et de soumettre des demandes de contributions financières pour des développements ultérieurs.


Des thèmes tels que la mise en œuvre proportionnelle de la protection des données, l'amélioration de la structure des données, l'ordonnance électronique, le plan de médication, les données de vaccination, les données de laboratoire etc. pourraient être envisagés.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos recommandations qui anticipent les évolutions du DEP et restons à votre disposition pour toute question ou explication complémentaire.

Avec nos meilleures salutations
Entente système de santé libéral



Prof. Robert Leu, président



Felix Schneuwly, vice-président

Une association largement soutenue, interprofessionnelle et pourvue d'une grande légitimité

L'Entente système de santé libéral a été fondée en 2013. Entre-temps, 26 grandes associations et entreprises de tous les domaines du système de santé suisse présentes dans les différentes régions linguistiques font déjà partie de l'Entente.

Grâce à son caractère interprofessionnel et à sa taille, l'Entente est unique dans le paysage suisse de la santé. Le large soutien dont elle bénéficie et la compétence professionnelle de ses membres légitiment l'Entente dans ses prises de positions et l'influence d'opinion qui en découle.

L'Entente s'engage en faveur d'un système de santé basé sur l'économie de marché, la concurrence, l'efficacité, la transparence, l'équité et la durabilité, avec un minimum d'interventions de l'Etat et la liberté de choix pour les patients, les assurés et les acteurs de notre système de santé.

Pour en savoir plus sur l'Entente: <https://www.freiheitlichesgesundheitswesen.ch/fr/>